

CAFOM

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia
2-4, rue Louis David
75116 Paris

Orelia Audit & Conseil
43, rue Saint Georges
75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 30 septembre 2023)

A l'Assemblée générale de la société
CAFOM
3, avenue Hoche
75008 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CAFOM relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

1. Evaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant des titres de participation s'élève à 88 millions d'euros en valeur nette pour un total bilan de 172 millions d'euros.

Comme indiqué dans la note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels, les titres de participation font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par la direction sur la base de différents critères, dont la valeur de marché et tient compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif réestimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués et d'autres méthodes en tant que besoin.

L'estimation de la valeur d'utilité de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, ainsi que l'estimation de la performance future des entités concernées et des taux d'actualisation et de croissance à long terme.

Compte tenu du caractère significatif des titres de participation au regard du bilan de la société et du jugement nécessaire à l'estimation de leur valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté principalement, pour un échantillon représentatif de titres de participation à :

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- examiner la concordance des capitaux propres retenus avec les comptes des entités correspondantes ainsi que les ajustements opérés le cas échéant sur ces capitaux propres

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par leurs directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de leur direction générale pour chacune de ces activités ;
- examiner la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique aux dates de clôture et d'établissement des comptes ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Notre appréciation nous a permis de confirmer le coût moyen pondéré du capital retenu sur la base de l'observation du marché.

2. Evaluation de la marque

Risque identifié

Au 30 septembre 2023, le montant de la marque Habitat s'élève à 1.1 millions d'euros en valeur nette.

La marque a été qualifiée comme une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie indéfinie. Elle fait l'objet d'une revue de sa valorisation lors de la survenance d'évènements susceptibles de remettre en cause sa valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque est estimée selon la méthode d'actualisation des redevances qui consiste à déterminer la valeur sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers comme explicité dans la note 1.1 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré l'évaluation de la marque comme un point clé de l'audit compte tenu du jugement nécessaire pour déterminer la valeur recouvrable de la marque.

Compte tenu du jugement nécessaire à l'estimation de la valeur recouvrable de la marque, nous avons considéré que l'évaluation des immobilisations incorporelles constitue un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la Société décrite dans la note 1.1 « Immobilisations incorporelles, dépréciations et amortissements » de l'annexe :

- Apprécier la pertinence de la méthode d'évaluation retenue par la Société par rapport à la norme comptable applicable et prendre connaissance des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation.
- Apprécier le caractère raisonnable des flux futurs de trésorerie retenus en analysant la pertinence et la cohérence du processus d'établissement de ces estimations, et en rapprochant les plans d'affaires sur lesquels ces flux ont été fondés avec les budgets et prévisions validés par la direction ainsi que les perspectives de marché ;
- Apprécier le caractère raisonnable par rapport aux données de marché, des taux de croissance perpétuels et des taux d'actualisation retenus ;
- Examiner le caractère approprié des informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CAFOM par votre Assemblée Générale du 21 juin 2019 pour le cabinet Escaffre et du 31 mars 2022 pour le cabinet Orélia Audit & Conseil.

Au 30 septembre 2023, le cabinet Escaffre Membre de Groupe Y Nexia était dans la cinquième année de sa mission et le cabinet Orélia Audit & Conseil dans la deuxième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit

Nous remettons au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

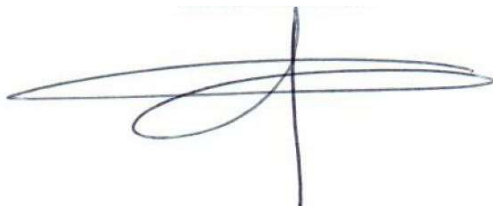
Nous fournissons également au Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Conseil d'Administration remplissant les fonctions de comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 31 janvier 2024

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Escaffre
Membre de Groupe Y Nexia

Lionel Escaffre



Orélia Audit & Conseil

Sylvie Rayon





Centrale d'Achat Française pour l'Outre Mer

SA
CAFOM

COMPTES SOCIAUX
AU
30 SEPTEMBRE 2023

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)			30/09/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	5 951 905	4 857 297	1 094 608	4 205 396	- 3 110 788
Fonds commercial	10 644 091	9 540 260	1 103 831	1 990 839	- 887 008
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	-				
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	30 763	30 763			
Autres immobilisations corporelles	139 843	116 740	23 103	32 408	- 9 305
Immobilisations en cours				40 819	- 40 819
Autres participations et autres titres de placements	99 195 346	11 234 989	87 960 357	83 315 409	4 644 948
Créances rattachées à des participations					
Autres titres de placement	3 112 471		3 112 471	3 123 059	- 10 588
Prêts				5 200	- 5 200
Autres immobilisations financières	662 055		662 055	514 928	147 127
TOTAL (I)	119 736 474	25 780 049	93 956 425	93 228 058	728 367
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	12 891 083	1 200 000	11 691 083	14 356 814	- 2 665 731
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	13 072		13 072	13 108	- 36
. Personnel	958		958		958
. Organismes sociaux	6 264		6 264	1	6 264
. Etat, impôts sur les bénéfices	316 858		316 858		316 858
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 143 432		1 143 432	1 311 837	- 168 405
. Autres	63 894 877	6 010 791	57 884 086	60 779 922	- 2 895 836
Valeurs mobilières de placement	6 242 878		6 242 878	270 813	5 972 065
Disponibilités	610 580		610 580	129 138	481 442
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	205 365		205 365	98 533	106 832
TOTAL (II)	85 325 367	7 210 791	78 114 576	76 960 166	1 154 411
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	205 061 841	32 990 840	172 071 001	170 188 224	1 882 778

PASSIF	30/09/2023 (12mois)	30/09/2022 (12mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 47 912 776)	47 912 776	47 912 776	-
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776	32 328 776	-
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	4 533 986	4 533 986	-
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées	15 651	15 651	-
Autres réserves			
Report à nouveau	44 876 571	34 605 045	10 271 526
Résultat de l'exercice	6 596 822	10 271 526	- 3 674 704
TOTAL (I)	136 264 582	129 667 760	6 596 822
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	1 052 828	954 972	97 856
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	1 052 828	954 972	97 856
Emprunts et dettes			
Autres Emprunts obligataires			-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			-
. Emprunts (*)	17 340 536	17 200 557	139 979
. Découverts, concours bancaires	4 681 240	6 972 318	- 2 291 078
Emprunts et dettes financières diverses			-
. Divers	10 656	2 233 237	- 2 222 581
. Associés	3 612 969	4 002 067	- 389 098
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 997 473	5 313 587	- 1 316 114
Dettes fiscales et sociales			-
. Personnel	151 787	145 494	6 293
. Organismes sociaux	201 815	244 392	- 42 577
. Etat, impôts sur les bénéfices	-	342 221	- 342 221
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	888 738	1 333 095	- 444 357
. Etat, obligations cautionnées			-
. Autres impôts, taxes et assimilés	60 670	56 225	4 445
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 437 500		2 437 500
Autres dettes	187 707	209 799	- 22 092
Produits constatés d'avance	1 182 500	1 512 500	- 330 000
TOTAL (IV)	34 753 591	39 565 492	- 4 811 901
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	172 071 001	170 188 224	1 882 777
<i>Dont part à moins d'un an</i>	<i>21 323 040</i>	<i>25 852 857</i>	

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue
Prestations de services	14 654 600	15 624 555	969 955
Chiffres d'affaires Nets	14 654 600	15 624 555	969 955
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges	764 985	365 413	399 572
Autres produits	149 610	430 903	281 293
Total des produits d'exploitation (I)	15 569 195	16 420 872	851 677
Autres achats et charges externes	11 051 483	12 852 479	1 800 996
Impôts, taxes et versements assimilés	52 923	94 455	41 532
Salaires et traitements	742 219	770 093	27 874
Charges sociales	387 707	623 930	236 223
Dotations aux amortissements sur immobilisations	909 934	911 137	1 203
Dotations aux provisions sur actif circulant			-
Dotations aux provisions pour risques et charges	442 083	64 136	377 948
Autres charges	171 280	181 190	9 909
Total des charges d'exploitation (II)	13 757 630	15 497 419	1 739 789
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)	1 811 565	923 453	888 112
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun			-
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	2 995 503	3 076 865	81 362
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			-
Produits financiers de participations	3 654 234	5 724 943	2 070 709
Produits des autres valeurs mobilières et créances	47 672	47 350	322
Autres intérêts et produits assimilés	2 157 055	552 335	1 604 720
Reprises sur provisions et transferts de charges	14 795		14 795
Total des produits financiers (V)	5 873 756	6 324 628	450 872
Dotations financières aux amortissements et provisions	505 700	1 346 073	840 373
Intérêts et charges assimilées	602 058	445 321	156 738
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			-
Total des charges financières (VI)	1 107 758	1 791 393	683 635
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	4 765 998	4 533 235	232 762
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	9 573 065	8 533 553	1 039 512

	Exercice clos le 30/09/2023 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Variation absolue
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	136 824		136 824
Produits exceptionnels sur opérations en capital	177 330	6 998 235	- 6 820 905
Reprises sur provisions et transferts de charges	497 188	3 985 489	- 3 488 301
			-
Total des produits exceptionnels (VII)	811 342	10 983 723	- 10 172 381
			-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	695 471	4 626 793	- 3 931 322
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	509 071	5 453 868	- 4 944 797
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	3 181 593	35 241	3 146 352
			-
Total des charges exceptionnelles (VIII)	4 386 135	10 115 902	- 5 729 767
			-
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	- 3 574 793	867 821	- 4 442 614
			-
Participation des salariés (IX)			-
Impôts sur les bénéfices (X)	- 598 549	- 870 152	271 603
			-
Total des Produits (I+III+V+VII)	25 249 796	36 806 088	- 11 556 292
			-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	18 652 975	26 534 562	- 7 881 587
			-
RESULTAT NET	6 596 821	10 271 526	- 3 674 705
			-
			-

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

AU 30 SEPTEMBRE 2023

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2023 dont le total est de 172 071 001 €uros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 6 596 821 €uros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 31 janvier 2023 par le Conseil d'Administration.

Les comptes de la Société CAFOM SA, sont inclus dans les comptes consolidés du Groupe CAFOM.

NOTE I : PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du Plan Comptable Général (Règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2016-07).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, DEPRECIATIONS ET AMORTISSEMENTS

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des licences de logiciels, des marques et un fonds de commerce.

Les marques ont été qualifiées comme des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie. Elles ne sont donc pas amorties mais font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur, et dans tous les cas, au minimum une fois par an.

La valeur de la marque, pour son exploitation, en France retient comme méthodologie la méthode d'actualisation des redevances. Cette approche consiste à déterminer la valeur de la marque sur la base des revenus futurs des redevances perçues dans l'hypothèse où la marque serait exploitée sous forme de licence par un tiers.

Lorsque leur valeur recouvrable, fondée sur les critères ayant prévalu lors de leur acquisition, s'avère inférieure de façon durable à leur valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui varie entre 3 et 5 ans. Les mesures fiscales dérogatoires permettant un amortissement accéléré de ces logiciels peuvent également être appliquées.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

1.2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET AMORTISSEMENTS

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Direction. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées précisées dans le §4.2 de l'annexe.

1.3 - TITRES DE PARTICIPATION ET AUTRES TITRES IMMOBILISES

a. TITRES DE PARTICIPATION :

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la Société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par leur coût d'achat hors frais d'acquisition

A la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres de participation est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres réévalués, de la juste valeur d'actifs incorporels et immobiliers et d'autres méthodes en tant que besoin.

Ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

La valeur d'usage des actifs auxquels il est possible de rattacher des flux de trésorerie indépendants est déterminée selon la méthode des flux futurs de trésorerie :

- les flux de trésorerie sont issus de résultats prévisionnels à 5 ans élaborés par la direction du Groupe,
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Lorsque la valeur d'utilité est négative, et si la situation le justifie, une provision pour risque est comptabilisée.

b. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

Les actions sont entrées en titres immobilisés à leur coût d'achat, y compris les droits de mutations, honoraires et commissions.

Elles comprennent notamment :

- Les titres de placement, titres destinés pour la société à son activité de portefeuille. Ces titres sont évalués en retenant comme valeur d'inventaire une valeur qui tient compte de la perspective d'évolution générale de l'entreprise.
- Les actions propres achetées dans le cadre du contrat de liquidité et acquises conformément aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation si la valeur de marché est inférieure à leur coût d'acquisition, à moins qu'elles ne soient destinées à être annulées. Les actions propres sont comptabilisées en fonction de leur destination, soit en titres immobilisés, soit en valeurs mobilières de placement.

1.4 - CREANCES

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale. Elles font l'objet, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non recouvrement.

1.5 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur de marché.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires et font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable. L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

Les actions propres sont affectées dans des sous-catégories distinctes en fonction de l'appréciation du caractère probable ou non probable de la levée d'option par les bénéficiaires.

Les actions propres rachetées dans le cadre d'un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés font l'objet d'une provision, correspondant à la sortie de ressources attendue par l'entreprise.

Cette provision est étalée sur la période pendant laquelle les bénéficiaires rendront ces services, c'est-à-dire linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Les actions propres rachetées sans affectation définitive font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur nette comptable.

L'ensemble de ces méthodes est conforme aux articles 624-1 et suivants du PCG. Les autres valeurs mobilières de placement correspondent à des titres de créances négociables.

1.6 - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La Société CAFOM S.A accorde aux salariés de l'entreprise, des indemnités de départ à la retraite. La Société CAFOM S.A n'a pas opté pour la comptabilisation de ses engagements de retraite. Les engagements de la Société sont évalués par des actuaires indépendants et font l'objet d'une information en annexe.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

	30/09/2023	30/09/2022
• Taux d'actualisation :	4.10%	3.10%
• Taux de mortalité :	Table INSEE 2023	Table INSEE 2022
• Age de départ moyen à la retraite :	67 ans	67 ans

1.7 - IMPOTS SUR LES RESULTATS

La Société CAFOM a créé avec plusieurs de ses filiales un groupe d'intégration fiscale. La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt est supportée par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale.

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré.

NOTE II – FAITS MARQUANTS

Dépréciation de la marque Habitat pour 3 138 K€

Lors de la cession de l'ensemble des activités du pôle Habitat en octobre 2020, la société Cafom SA est resté propriétaire de la marque française Habitat, celle-ci ayant été donnée en licence exclusive d'exploitation au groupe Habitat, pendant 3 ans, jusqu'en octobre 2023, avec une rémunération forfaitaire de 150 K€ par an et une option d'achat de cette marque exerçable à l'issue de cette période.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2022/2023, la société Cafom SA a signé des avenants avec le Groupe Habitat portant sur :

- La prorogation de la date de fin d'exercice de l'option d'achat, Habitat ayant la possibilité d'acquérir les marques Habitat détenues par la société Cafom SA à tout moment jusqu'au 30 septembre 2026, au prix initialement convenu de 12 M€ ;
- La poursuite du contrat de licence exclusive, avec une rémunération, à compter du 1er octobre 2023, calculée en fonction du chiffre d'affaires réalisé par le groupe Habitat, aux conditions initialement prévues pour cette nouvelle phase.

L'évolution du Groupe Habitat s'est totalement dégradée depuis la signature de ces avenants, Habitat Design International et sa principale filiale Habitat France ayant été déclarées en liquidation judiciaire le 28 décembre 2023 après avoir été placées en redressement judiciaire 3 semaines plus tôt.

La marque Habitat a été fortement détériorée par les déboires du Groupe Habitat, la presse indiquant que les acomptes versés par les clients au Groupe Habitat pour des commandes non livrées à la date de liquidation judiciaire représentaient un montant de plus de 9 M€.

Cet indice de perte de valeur de la marque Habitat a conduit la société CAFOM SA a enregistré une dépréciation de 3 138 K€ dans ses comptes au 30 septembre 2023 sur la marque française Habitat.

Dépréciation des titres de participations

La société CAFOM SA a constaté une dépréciation des titres de participation pour un montant de 506 K€ sur la période

Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 7 octobre 2022, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25ème résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 78.100 actions de la Société au profit des salariés et mandataires de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 octobre 2024.

Distribution des dividendes des filiales

Les filiales de la société CAFOM SA ont distribué un dividende à la société mère pour un montant global de 3 655 K€.

NOTE III – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Notification à Habitat Design International d'un gage sur stock pour non règlement de dettes envers CAFOM SA et arrêt du contrat de licence de marque avec Habitat Design International pour l'exploitation des marques Habitat

Le 13 octobre 2023, après une première mise en demeure, et constatant le non règlement par Habitat Design International (HDI) de sommes dues à Cafom SA, Cafom SA a notifié à ladite société l'attribution de plein droit de ses stocks, conformément au gage sur stocks qui avait été signé entre les parties.

Cafom SA est ainsi devenu propriétaire d'un stock valorisé par un expert indépendant à 4,8 M€, éteignant les dettes suivantes du Groupe Habitat sur les montants dus à Cafom SA :

- 3,1 M€ (principal et intérêts) au titre des obligations émises lors de la cession d'Habitat et devenues exigibles
- 1,4 M€ au titre d'un paiement étalé sur cession de fonds de commerce.

Le différentiel de 0,3 M€ entre la valeur du stock gagé et les dettes dues a été soldé par la société Cafom.

Ces dettes d'Habitat vis-à-vis de Cafom SA représentaient au 30 septembre 2023 la majeure partie des créances nettes que le Groupe détenaient sur Habitat.

Le contrat de licence de marque avec HDI a par ailleurs été résilié avec effet au 25 novembre 2023. La société a en effet pris la décision de résilier ce contrat en raison du mécontentement grandissant des clients à l'égard d'Habitat, dont la presse s'est faite l'écho, notamment au titre des défauts de livraisons des marchandises commandées. Les effets de cette résiliation ont été confirmés par une ordonnance du Président du Tribunal de Commerce de Bobigny.

Ayant récupéré la jouissance entière de la marque Habitat qu'il détient, la société CAFOM SA étudie actuellement les meilleures options pour reconstituer sa notoriété et son image.

▪ Nouveau plan d'attribution gratuite d'actions

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 8 novembre 2023, a fait usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 31 mars 2022, dans sa 25^{ème} résolution, et a procédé à une attribution gratuite de 26.600 actions de la Société au profit des salariés de la Société. L'attribution définitive de ces actions à leurs bénéficiaires interviendra le 15 novembre 2025.

▪ Levée anticipée de l'option d'achat liée au crédit-bail du local commercial de Montparnasse

CAFOM SA a exercé par anticipation, avec une année d'avance, l'option d'achat prévue dans le contrat de crédit-bail immobilier portant sur un local commercial situé dans le centre commercial Montparnasse à Paris. Le prix de l'option est de 6,6 M€, financé sur fonds propres, et l'acte définitif de vente par levée d'option est en cours de signature. A date de signature, CAFOM SA remboursera en complément un emprunt bancaire adossé à ce crédit-bail pour un montant de 0,5 M€.

NOTE IV – NOTES SUR LE BILAN

4-1 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Sur l'exercice écoulé, l'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles se présente comme suit :

	Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles	16 555 178	40 819		16 595 997
TOTAL	16 555 178	40 819	-	16 595 997
Immobilisations corporelles	-			-
Terrains	-			-
Construction	-			-
Installations techniques, matériel et outillages industriels	30 763			30 763
Installations générales, agencements	3 717			3 717
Matériel de transport	46 589	15		46 604
Matériel de bureau	89 523			89 523
Immobilisations corporelles en cours	40 819	- 40 819		-
TOTAL	211 411	- 40 805	-	170 607
Immobilisations financières				
Autres participations et autres titres de placements	97 044 698	5 150 648		102 195 346
Titres d'auto contrôle	137 854		25 382	112 472
Prêts et autres immobilisations financières	520 128	146 727	4 800	662 054
TOTAL	97 702 680	5 297 374	30 183	102 969 871
TOTAL GENERAL	114 469 269	5 297 388	30 183	119 736 474

Les autres participations et autres titres de de placement sont composés au 30 septembre 2023 des titres de participation des filiales et d'un emprunt obligataire de 3 M€ émis par la société Habitat Design International

Les autres titres immobilisés sont composés d'actions propres (destinées à des attributions ultérieures), de titres BRED.

Au 30 septembre 2023, la Société détient 5 298 actions au titre du contrat de liquidité et 137 537 actions destinées à des attributions ultérieur.

Les prêts et autres immobilisations financières concernent les dépôts de garantie versés par la société.

4-2 ETAT DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATION DES ACTIFS IMMOBILISES

Amortissements et dépréciation	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	10 358 943	4 038 614		14 397 557
Immobilisations corporelles	138 183	9 321		147 504
Titres auto contrôle	14 795		14 795	-
Autres participations et autres titres de placements	10 729 289	505 700		11 234 989
TOTAL	21 241 210	4 553 634	14 795	25 780 049
Dont exploitation		909 934		
Dont financier		505 700	14 795	
Dont exceptionnel		3 138 000		

Les durées d'amortissement retenues par type d'immobilisation sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	L	25 ans
Concessions et droits similaires	L	3 ans
Agencements et installations	L	8 ans
Matériel de transport	L	5 ans
Matériel de bureau et informatique	L/D	3 ans
Mobilier	L	3 ans

4-3 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Etat des créances	Montant brut	Moins d'un an	Plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Autres Immobilisations Financières	3 774 526	-	3 774 526
		-	
ACTIF CIRCULANT			
Autres créances clients	12 891 083	12 891 083	
Personnel et comptes rattachés	1	1	
Etat – impôts sur les bénéfices		-	
Etat et autres collectivités	1 467 512	1 467 512	
Groupe et associés	63 907 949	63 907 949	
Débiteurs divers		-	
Charges constatées d'avance	205 365	205 365	
TOTAL	82 246 436	78 471 910	3 774 526

4-4 DEPRECIATION DE L'ACTIF CIRCULANT AU 30 SEPTEMBRE 2023 :

	Montants au début de l'exercice	Dotation	Reprise	Solde clôture
Provisions pour dépréciations sur actifs circulant				
Comptes clients	1 555 000		355 000	1 200 000
Autres créances	6 010 791			6 010 791
Valeurs mobilières de placement				

Dont Dotations et reprises

- d'exploitation	0	0
- financières	0	0
- exceptionnelles	0	355 000

4-5 PRODUITS A RECEVOIR :

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes du bilan	Montant
Factures à Etablir	46 106
Commissions à recevoir	2 216 974
Total des produits à recevoir	2 263 080

4-6 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE :

Montant des charges constatées d'avance inclus dans les postes du bilan	Montant
Autres	205 305
TOTAL	205 305

4-7 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776
Titres émis			
Titres en fin d'exercice	9 394 662	5,10	47 912 776

4-8 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES :

	30/09/2022	Affectation de résultat	Dividendes	30/09/2023
Capital social	47 912 776			47 912 776
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	32 328 776			32 328 776
Ecart de réévaluation	-			-
Réserve légale	4 533 986			4 533 986
Réserves statutaires ou contractuelles	-			-
Réserves réglementées	15 651			15 651
Autres réserves	-			-
Report à nouveau	34 605 046	10 271 526		44 876 572
Résultat de l'exercice	10 271 526 -	10 271 526		-
TOTAL	129 667 761	0	0	129 667 761

Résultat au 30 septembre 2023 6 596 822

Capitaux propres à la clôture 136 264 583

4-9 PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

	Montants au début de l'exercice	Dotations	Reprise	Solde clôture
Provisions pour risques et charges				
Provision sur actions propres	155 465	442 083	- 245 632	351 916
Provision pour risque	799 507	43 593	- 142 188	700 912
TOTAL	954 972	485 676	- 387 820	1 052 828
Dont exploitation		442 083	-245 632	
Dont financier				
Dont exceptionnels		43 593	-142 188	

4-10 ETAT DES ECHEANCES DES DETTES :

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à moins d'un an	4 681 240	4 681 240		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17 340 536	4 762 485	10 828 051	1 750 000
Dettes financières diverses	10 656	10 656		
Dettes Fournisseurs	3 997 473	3 997 473		
Dettes fiscales & sociales	1 303 010	1 303 010		
Groupe et associés	3 612 969	3 612 969		
Autres dettes	187 707	187 707		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 437 500	2 437 500		
Produits constatés d'avance	1 182 500	330 000	852 500	
TOTAL	34 753 591	21 323 040	11 680 551	1 750 000

4-11 CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes du bilan	Montant
Fournisseurs Charges à payer	608 481
Dettes fiscales et sociales	239 399
Intérêts courus	58 174
TOTAL	906 055

NOTE V – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT (en K€)

5-1 VENTILATION DU CHIFFRE D’AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice d'un montant de 14 655 K€ se compose :

- Des prestations de services facturées aux filiales du Groupe CAFOM,
- Des commissions reçues des partenaires financiers de la Société.

La totalité du Chiffre d'affaires de la Société est réalisé en Europe.

5-2 PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 5 874 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Dividendes reçus des filiales :	3 655 K€
▪ Refacturation des charges financières :	2 205 K€
▪ Reprise de provision	15 K€
TOTAL	5.874 K€

Les charges financières s'élèvent à 1 108 K€ et se décomposent ainsi :

▪ Intérêts des emprunts :	602 K€
▪ Dotation financières	506 K€
TOTAL	1 108 K€

5-3 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

	Produits	Charges
▪ Dotation/reprise sur immobilisations	497 K€	44 K€
▪ Charges et produits non récurrents	136 K€	695 K€
▪ Cession de titres auto détenus	177 K€	509 K€
▪ Dépréciation des immobilisation incorporelles		3 138 K€
TOTAL	811 K€	4 386 K€

5-4 IMPOTS SUR LES BENEFICES

Les économies d'impôt réalisées par le Groupe sont conservées par la Société CAFOM, Société mère du Groupe intégré. Le résultat fiscal du Groupe fait ressortir un bénéfice fiscal sur l'exercice de 4 918 K€.

Nature des différences temporaires	Montant en base
Accroissement	Néant
Allègement	Néant
Déficit reportable	50 093 K€

5-5 EFFECTIF MOYEN DE LA SOCIETE

Catégories de salariés	Effectif
Cadres	6
Employés	1
TOTAL	7

L'effectif moyen de l'exercice s'élève à 7 personnes au 30 septembre 2023 contre 7 au 30 septembre 2022.

NOTE VI – AUTRES INFORMATIONS

6-1 ENGAGEMENT DE RETRAITE

Les salariés de la Société CAFOM SA bénéficient d'indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective du négoce de meubles qui sont versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Au 30 septembre 2023, la valeur actuelle des prestations pour services rendus s'élève à 111 K€ contre 95 K€ au 30 septembre 2022.

6-2 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises	
	Liées	Avec lien de participation
Immobilisations financières		
Titres de participation brut	94 643	4 553
Titres de participation Provision	10 767	468
Clients	8 564	2 575
Autres créances	53 187	134
Dettes	-	-
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés	3 557	
Fournisseurs	652	167
Produits financiers		
Produits de participations	3 654	
Intérêts	2 157	
Charges financières		
Provision pour dépréciation	505	
Abandons de créances		

6-3 CREDIT BAIL MOBILIERS ET IMMOBILIERS

(En milliers d'euros)	Crédit bail Immobilier au 30 septembre 2023	Crédit bail mobilier au 30 septembre 2023	TOTAL
Redevances payées			
Cumul des exercices précédents	4 616	898	5 062
Exercice	132		270
Total	4 748	898	5 332
Redevances restant à payer			
A moins d'un an	6 644	-	6 644
Entre 1 et 5 ans	-	-	-
A plus de 5 ans			-
Total	6 644	-	6 644

En K€	Immobilisations en crédit bail au 30 septembre 2023
Valeur d'origine	18 644
Amortissements des exercices précédents	7 494
Amortissements de l'exercice	360
Total des amortissements	7 854
Valeurs nettes	10 790

6-4 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 30 septembre 2023, la nature des engagements donnés se décompose de cautions solidaires, de nantissements de fonds, d'autres engagements.

(En milliers d'euros)	30/09/23	30/09/22
Engagements donnés		
1/ Cautions solidaires		
Cautions solidaires sur financement	23 709	18 517
Cautions solidaires pour caution douane	2 706	2 706
Autres cautions solidaires	604	604
2/ Nantissement		
Nantissement de contrat de crédit-bail	653	1 274
Garantie à première demande	5 000	4 880

Le groupe apporte son soutien à ses filiales dont les capitaux propres sont négatifs

6-5 REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(En milliers d'euros)	30/09/2023	30/09/2022
Rémunérations versées aux mandataires sociaux	0	0
Part de rémunérations des mandataires sociaux dans les honoraires facturés	385	392
Jetons de présence versés aux mandataires sociaux	50	50

Les rémunérations ci-dessus s'entendent hors charges sociales.

NOTE VII – HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	30/09/2023	30/09/2022
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	220	220
Missions accessoires		
Sous total	220	220
Autres prestations	17	
Sous total	17	-

NOTE VIII – TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d’euros)

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
SAS CAFOM DISTRIBUTION	578	969	100,00%	10 758	10 758	-	-	46 772	- 3 372	-
SA VENTE UNIQUE	97	29 846	63,01%	4 100	4 100	-	600	156 892	6 693	- 3 079
SAS LGD	150	- 2 644	100,00%	9 403	-	-	550	1 447	- 147	-
SAS GUADELOUPE MOBILIER	101	92	65,00%	10 228	9 815	-	447	21 536	158	-
SAS GDI	438	- 251	100,00%	5 331	5 331	-	150	7 133	- 292	-
SAS COMADI	200	31 469	100,00%	31 036	31 036	-	1 400	73 454	2 018	-
SAS MUSIQUE ET SON	38	1 003	94,00%	1 880	1 349	-	-	1 793	40	-
SARL MSP	15	1 331	100,00%	507	507	-	-	1 941	- 246	-
SAS LCD	106	2 483	100,00%	4 798	4 798	-	600	22 303	- 266	-
SARL GUYANE MOBILIER	46	1 272	100,00%	8 401	8 401	-	400	7 502	273	-
SARL GSP	8	612	80,00%	103	103	-	-	977	- 34	- 112
SAS DIN	40	242	100,00%	240	157	-	-	2 773	- 261	-
SASU SIN	40	19	100,00%	40	40	-	-	67	- 0	-
SAS INTERCOM	46	361	100,00%	173	173	-	-	543	21	-
CAFOM MARKETING	83	963	100,00%	62	62	-	-	13 323	1 187	-
SARL CAFOM CARAIBES	10	346	99,00%	10	10	-	-	1 150	60	-
SAS DLC	150	680	100,00%	668	668	-	-	-	- 2	-
Habitat Développement International	31	- 192	100,00%	50	50	-	-	150	- 137	-
SAS Habitat Guyane	100	204	100,00%	4 600	4 600	-	-	9 601	- 167	-
SAS Nature Guadeloupe	300	- 308	100,00%	300	-	-	-	1 069	- 96	-
SAS MUSIQUE ET SON Guyane	1	- 422	80,00%	1	1	-	-	902	131	-
ESPACE IMPORT	838	- 1 281	51,00%	303	303	-	-	27 712	853	-
LA DOTHEMARIENNE DE DISTRIBUTION	100	565	100,00%	100	100	-	-	26 213	638	-
AMARENA	50	865	100,00%	1 550	1 513	-	-	1 102	- 625	-
- Participations (de 10 à 50% du capital détenu)										
CAFINEO	8 295	nc	49,00%	4 065	4 065	-	-	-	-	- 463
INVERSIONES DELPHA	nc	nc	9,80%	468	-	-	-	-	-	-
SAS URBASUN CARAIBES 1	40	- 1 744	49,00%	20	20	-	-	-	-	-